SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TECHNOSTONE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés .Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG
Tüffenwies 16
8048 Zürich
Téléphone : +41584364040
Adresse e-mail : EHS@ch.Sika.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8028 Zurich
+41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégée: 145
EHS@ch.Sika.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :

Irritant

Phrase(s) R : R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

		R41	Risque de lésions oculaires graves.
Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
		S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
ciment Portland, produits chimiques 65997-15-1 266-043-4	Xi; R37/38-R41	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335	>= 20 - < 25
ciment alumineux, produits chimiques 65997-16-2 266-045-5	Xi; R41 R37/38	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335	>= 5 - < 10
Substance VLEP :			
calcaire 1317-65-3 215-279-6 Contient: quartz (SiO2) <5µm >= 0.1 %			>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Lacrymation excessive
Erythème
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale.
Autres données	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	VME	5 mg/m3	CH SUVA
calcaire	1317-65-3	VME	3 mg/m3	CH SUVA

*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.
Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile.
Les gants souillés devront être retirés.

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
filtre contre les particules P
P1: Substance inerte; P2: Xn; P3: T, T+

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	solide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	donnée non disponible
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	Note: non applicable
Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure (Vol%)	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure (Vol%)	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
pH	:	donnée non disponible
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Note: non applicable
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Mutagénicité : donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit

Cancérogénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction/fertilité

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité

Tératogénicité : donnée non disponible

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.
Code du déchet OMoD/LMoD	:	16 03 03: [ds] Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
Emballages contaminés	:	15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	non applicable
REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59).	:	Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :
- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	:	WGK 1 pollue faiblement l'eau Gemäß VwVws vom 30.Juli 2005
VOC-CH (VOCV)	:	pas de taxes des COV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet pour phrase H

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente !